

Centre social

Oct. 2025

Pourquoi des fiches sur les modèles d'autopartage ?

Issues du travail d'étude¹ sur le développement de l'autopartage en Drôme rurale, ces fiches proposent de donner des clés de compréhension et de choix aux collectivités et aux acteurs locaux qui souhaitent développer l'autopartage à destination des habitants et usagers des territoires ruraux en Drôme.

Elles synthétisent les éléments essentiels.

Solution d'autopartage de véhicule(s) ouverte à tous les habitants, accompagnée par l'équipe d'un centre social.

Objectifs principaux

- ▶ Proposer une solution de mobilité partagée, répondant aux besoins et spécificités des habitants, accompagnée par une structure identifiée et de confiance.
- ▶ Proposer un tarif accessible et un accompagnement de proximité pour amener des utilisateurs à faire évoluer leur rapport à la voiture individuelle.



¹ <https://dromolib.fr/wp-content/uploads/2025/10/202507-Rapport-Etude-Autopartage-Drome.pdf>

Principes d'intervention de la collectivité

- ▶ Mise à disposition d'un véhicule et éventuellement d'une place de stationnement dédiée à l'autopartage.
- ▶ Partenariat avec le centre social, pour la mise en œuvre du projet (soutien financier, RH...).
- ▶ Relai de communication.

Principes d'intervention du centre social

- ▶ Gestion du service et des véhicules.
- ▶ Accompagnement des nouveaux usagers.
- ▶ Promotion auprès des habitants du quartier, de la commune.

Grille tarifaire

Dépend du coût réel d'usage du véhicule et des objectifs du service

- ▶ Indemnité kilométrique
- ▶ Ou indemnité horaire + kilométrique
- ▶ Ou abonnement mensuel + indemnité kilométrique
- ▶ Ou forfait demi-journée/journée

Assurance

Opter pour un contrat tous risques et tous conducteurs, incluant jeunes conducteurs et négocier une franchise faible.

Expériences similaires en Drôme

- ▶ Valdequint à Saint-Julien-en-Quint, depuis 2021
- ▶ Expérimentation par le 101.7 à Luc-en-Diois, en partenariat avec Dromolib et avec le soutien de la mairie de Luc-en-Diois et de la Communauté de communes du Diois.

26

Potentiel de développement en Drôme

Tous les centres sociaux ou espaces de vie sociale, disposant d'un ou plusieurs véhicules, peuvent les mettre en partage, en veillant à adapter leur contrat d'assurance.

Caractéristiques des véhicules

- **Type(s) de véhicules :** pour répondre au mieux aux besoins identifiés : citadine, 7 places, utilitaires, thermique, électrique, sans permis, etc.

Modalités d'utilisation

En fonction des besoins identifiés auprès des habitants, il conviendra de définir et rassembler les éléments suivants :

- ▶ **Utilisateurs** : habitants, personnes en situation de précarité mobilité (familles, adolescents, personnes âgées, familles monoparentales).
- ▶ **Inscription** : auprès du centre social.
 - Dossier d'inscription : permis de conduire, carte d'identité, attestation de responsabilité civile, chèque de caution non encaissé, adhésion au centre social...
 - Signature d'un contrat ou de conditions générales d'utilisation.
- ▶ **Système de dépôt de garantie** : montant du chèque de caution non encaissé, partenariat avec un organisme social tiers pour les plus précaires.
- ▶ **Durées de réservation** : minimum et maximum (ex 48 ou 72h).
- ▶ **Accès au véhicule** : Clés à récupérer à l'accueil du centre social ou dans une boîte à clés.
- ▶ **Priorités d'utilisation du véhicule** : le cas échéant si besoin d'arbitrer entre plusieurs demandes concomitantes (rdv médical, entretien professionnel...)
- ▶ **Gestion du carburant ou de recharge** : carte à bord du véhicule, inclus dans le tarif d'usage ou déduction des frais kilométriques des utilisateurs, sur justificatif.
- ▶ **Système de recharge électrique** : installation prise de recharge ou borne (7 kW) dédiée, abonnement à une carte du réseau publics, ...
- ▶ **Paielement** : soit par avance sous forme de crédit consommation ou après la réservation.
- ▶ **Facturation** : émise à la demande, à l'issue de la réservation par le gestionnaire.
- ▶ **Accompagnement des utilisateurs** : par des bénévoles et/ou salariés du centre social, ayant pour mission d'informer et d'accompagner le changement de mobilité.
- ▶ **Règles d'utilisation** : document récapitulatif à formaliser sous la forme d'un Règlement intérieur, Contrat ou de Conditions générales d'utilisation.

Technologie

Au choix de la structure.

- ▶ Pour la réservation :
 - Via un agenda partagé sur internet, pour faciliter l'autonomie des usagers.
 - Auprès de l'accueil du centre social pour les personnes rencontrant des difficultés avec le numérique.
 - Les deux possibilités, pour inclure tous les publics.
- ▶ Plateforme Coloc'Auto permettant :
 - Ajout de véhicules.
 - Invitation des utilisateurs membres, après inscription.
 - Réservation par les utilisateurs directement.
 - Possibilité d'indiquer sa destination pour faciliter des trajets en covoiturage.
- ▶ Plateforme de gestion de flottes : abonnement + coûteux.

Budget de l'opération

► Investissements :

- Véhicule
- Système de recharge si véhicule électrique : prise, borne

► Coût de fonctionnement :

- Place de stationnement à prévoir sur un parking privé ou public.
- Assurance, carburant ou énergie, entretien.
- Temps d'information, d'accueil des usagers et d'animation du service.
- Supports de communication.

► Recettes : perçues par le centre social pour couvrir les frais du véhicule.

- Aides possibles de la CAF pour couvrir une partie du temps de travail.
- Partenariat avec la commune et l'intercommunalité (AOM).

Points forts

- Accompagnement sur mesure pour les habitants les plus précaires.
- Service complémentaire aux dispositifs et services sociaux existants, en matière d'accès aux droits fondamentaux (emploi, soins et rdv médicaux, culture, loisirs, etc.)
- Usage partagé avec les salariés du centre social.



04 75 82 92 67
autopartage@dromolib.fr
www.dromolib.fr

Avec le soutien de



Licence CC BY NC SA